

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 21 juin 2023
Procès-verbal n° 42

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL et Jean - Louis OLIVIER
Excusés MM. Éric MAIOROFF et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 41 avec la modification suivante :

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

Match n° 25836360 : Villeneuve (1) – Colombiers (1) du 04/06/23

Suite à l'absence d'un des arbitres désignés, les frais d'arbitrage sont de 108,06€ (au lieu de 159,08€)

VILLENEUVE (1) - COLOMBIERS (1)			
Recette	470,00 €	Location du terrain	94,00 €
		Forfait sur recette	34,00 €
		Frais d'arbitrage	108,06 €
		Déplacement du club visiteur	33,00 €
Total des recettes	470,00 €	Total des dépenses	269,06 €
		Bénéfice	200,94 €

Sera prélevé au club recevant **275,53 €**

Sera crédité au club visiteur **133,47 €**

au lieu de

Sera prélevé au club recevant **301,04 €**

Sera crédité au club visiteur **107,96 €**

ACCESSIONS et RÉTROGRADATIONS

Rappel des Décisions de l'Assemblée Générale du 27 mai 2011 à Quincay.

*Si l'obligation se présente de désigner pour l'accession, le maintien ou la rétrogradation, pour une division donnée, d'un nombre d'équipes différent du nombre de poule ou d'un multiple de celui-ci, un classement est établi pour l'ensemble des équipes de même rang de la division concernée par l'accession ou la rétrogradation, en tenant compte des dispositions particulières suivantes :
Pour l'accession de Départemental 2 à 5, du nombre de points obtenus dans les rencontres aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe classée deuxième (2^{ème}) avec les cinq (5) autres équipes les mieux classées y compris celle accédant directement, en tenant compte, en cas d'égalité, du goal avérage obtenu par ce nouveau classement.*

Pour le maintien ou la rétrogradation : du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée avec les quatre (4) autres équipes classées immédiatement au-dessus.

Accessions et rétrogradations

à la fin de la saison 2022-2023 avec 4 descentes de R3

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

Départemental 1	Accessions en R3 : 2	Château Larcher (1) et Verrières (1)
1 poule de 12	Rétrogradations en Départemental 2 : 4	Migné Auxances (2), Nord Vienne (1), Oyré Dangé (1) et Chauvigny (3)
Départemental 2	Accessions en Départemental 1 : 2	A : Montamisé (1) B : Valdivienne (1)
2 poules de 12 24	Rétrogradations en Départemental 3 : 5	A : L'Envigne (1), Loudun (1) et Avanton (1) B : Lusignan (1) et Leignes sur Fontaine (1)
Départemental 3	Accessions en Départemental 2 : 3	A : Availles en Châtelleraut (1) B : La Pallu (1) C : Valence en Poitou OC (1)
3 poules de 12 → 4 poules de 10 40	Rétrogradations en Départemental 4 : 6	A : Châtelleraut SO (3) (FG) et Cenon / Vouneuil (1) B : St Savin St Germain (2) et Vouneuil Béruges (2) C : ACG Foot Sud 86 (2) et Lavoux Liniers (1)
Départemental 4	Accessions en Départemental 3 : 8	A : Leigné sur Usseau (1) et Moncontour (1) B : Buxerolles (3) et Colombiers (1) C : Vicq sur Gartempe (2) D : Migné Auxances (3) et Poitiers Cep (2) E : St Saviol (1) ①
5 poules de 12 → 6 poules de 10 60	Rétrogradations en Départemental 5 : 10	A : L'Envigne (2) FG et Cernay St Genest (2) B : La Pallu (2) et Beaumont St Cyr (4) C : Bouresse (1) et Bonnes (1) D : Latillé (1) (FG) et Valence en Poitou OC (2) E : Vivonne (2) (FG) et Poitiers Portugais (1)
Départemental 5	Accessions en Départemental 4 : 12	A : Les Trois Moutiers (1) B : Châtelleraut Portugais (3) C : Espoir FC (1) et St Rémy sur Creuse (1) D : Poitiers Beaulieu ES (1) E : Poitiers Beaulieu FC (1) F : Valdivienne (2) et Villeneuve (1) G : Les Roches La Villedieu (1) et St Saviol (2) H : Château Larcher (3) et Usson L'Isle (2)

① Nouaillé (3), classé 1^{er}, ne peut pas accéder car Nouaillé (2) est déjà en Départemental 3

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Ingrandes	Poitiers Cep
Availles en Châtelleraut	Lavoux – Liniers	Poitiers Gibauderie
Avanton	Leignes sur Fontaine	Poitiers Portugais
Biard	Les Trois Moutiers	Queaux Moussac
Boivre	Loudun	Rouillé
Bonnes	Mignaloux Beauvoir	Sommières St Romain
Brion St Secondin	Migné Auxances	St Benoît
Buxerolles	Moncontour	St Christophe
Château Larcher	Montmorillon	St Julien l'Ars
Châtelleraut SO	Naintré	St Rémy sur Creuse
Chauvigny	Nalliers	St Saviol
Cissé	Neuville	Stade Poitevin
Civaux	Nord Vienne	Thuré Besse
Croutelle	Nouaillé Maupertuis	Valdivienne
Dissay	Oyré Dangé	Valence en Poitou – Couhé
Espoir	Ozon	Valence en Poitou OC
Fleuré	Payroux Charroux Mauprévoir	Verrières
Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités	Vicq sur Gartempe
GJ Foot Sud 86	Poitiers Asac	Vouneuil Béruges
GJ Montasèvres	Poitiers Beaulieu FC	Vouzailles

CHAMPIONS par DIVISION

Championnat Masculin

Départemental 1	Château Larcher (1)
Départemental 2	Montamisé (1)
Départemental 3	Availles en Châtelleraut (1)
Départemental 4	Buxerolles (3)
Départemental 5	Les Trois Moutiers (1)

Championnat Féminin

	Pôle 79/86	District 86
Départemental 1	Stade Poitevin (1)	Stade Poitevin (1)
Départemental 2	FC Gatinaises (1)	Fontaine le Comte (1)
Départemental 3	Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1)	L'Envigne (1)
U11 / U13	Niort St Florent (1)	Stade Poitevin (1)

DÉPARTEMENTAL 1

Composition de la poule

ANTRAN (1)
BEAUMONT ST CYR (2)
CHASSENEUIL ST GEORGES (1)
LIGUGE (2)
MONTAMISE (1)
MONTMORILLON (2)
POITIERS 3 CITES (1)
SMARVES – ITEUIL (1)
ST BENOÎT (1)
USSON – L'ISLE (1)
VALDIVIENNE (1)
VICQ SUR GARTEMPE (1)

DÉPARTEMENTAL 2

Composition des poules

Poule A

AVAILLES en CHATEL (1)
FONTAINE LE COMTE (2)
INGRANDES (1)
LA PALLU (1)
MIGNE AUXANCES (2)
NEUVILLE (3)
NORD VIENNE (1)
OYRE DANGE (1)
ROUILLE (1)
STADE POITEVIN (3)
THURE BESSE (1)
VOUNEUIL BERUGES (1)

Poule B

ACG FOOT SUD 86 (1)
BRION - ST SECONDIN (1)
CHAUVIGNY (3)
CIVAUX (1)
FLEURE (1)
JAUNAY MARIGNY (1)
LIGUGE (3)
MIGNALOUX BEAUVOIR (2)
POITIERS CEP (1)
SÈVRES ANXAUMONT (1)
ST JULIEN L'ARS (1)
VALENCE EN POITOU O C (1)

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24900249 : Boivre (1) – Biard (1) en poule B du 02/04/23

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission de Discipline et enregistre le score inscrit sur la feuille de match informatisée à savoir 2 à 2.

Dossier classé.

Composition des poules

Poule A

BOIVRE (1)
BUXEROLLES (3)
CERNAY ST GENEST (1)
L'ENVIGNE (1)
LOUDUN (1)
MONCONTOUR (1)
POITIERS ASAC (1)
QUINCAY (1)
ST LÉGER DE MONBRILLAIS (1)
VOUILLE (1)

Poule B

ANTRAN (2)
AVANTON (1)
BEAUMONT ST CYR (3)
CHAT PORTUGAIS (2)
COLOMBIERS (1)
LEIGNE SUR USSEAU (1)
NAINTRE (2)
OYRE DANGE (2)
OZON (2)
PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY (1)

Poule C

CHASSENEUIL – ST GEORGES (2)
FLEURE (2)
LEIGNES SUR FONTAINE (1)
MIGNE AUXANCES (3)
MIREBEAU (1)
MONTMORILLON (3)
NIEUIL L'ESPOIR (2)
NOUAILLE (2)
POITIERS GIBAUDERIE (1)
VICQ SUR GARTEMPE (2)

Poule D

BIARD (1)
CHÂTEAU LARCHER (2)
LUSIGNAN (1)
PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (1)
POITIERS CEP (2)
SOMMIÈRES ST ROMAIN (1)
ST BENOÎT (2)
ST MAURICE GENCAY (1)
ST SAVIOL (1)
VIVONNE (1)

DÉPARTEMENTAL 4

Les poules seront constituées à l'issue des engagements

DÉPARTEMENTAL 5

Les poules seront constituées à l'issue des engagements

Départemental 5 (classement des 2èmes)		Poule	Points	Bp	Bc	dif.
1	Usson L'Isle (2)	H	24	39	13	26
2	Villeneuve (1)	F	20	28	13	15
3	St Saviol (2)	G	20	21	11	10
4	St Rémy sur Creuse (1)	C	19	30	15	15
5	Vouzailles (1)	D	19	29	14	15
6	Mirebeau (2)	B	19	20	13	7
7	St Benoît (3)	E	18	37	18	19
8	Monts sur Guesnes (1)	A	18	24	10	14

Départemental 5 (classement des 3èmes)		Poule	Points	Bp	Bc	dif.
1	St Maurice Gençay (2)	H	20	33	18	15
2	Ceaux La Roche (1)	A	18	16	14	2
3	Oyré Dangé (3)	B	14	31	26	5
4	Sillars (1)	F	14	18	14	4
5	Coussay les Bois (2)	C	ne peut pas accéder			
6	Dissay (2)	D	ne peut pas accéder			
7	Croutelle (2)	E	ne peut pas accéder			
8	Smarves Iteuil (3)	G	ne peut pas accéder			

CHAMPIONNAT FÉMININ

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2022-2023 avec 2 descentes de R2

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

Départemental 1 1 poule de 10	Accession en R2 : 1	Stade Poitevin (1)
	Rétrogradations en Départemental 2 : 2	Dissay (1) et La Chapelle Bâton (1)
Départemental 2 1 poule de 10	Accession en Départemental 1 : 1	FC Gatinaises (1)
	Rétrogradation en Départemental 3 : 2	ASM / Loudun (1) et Availles en Châtellerault (1)
Départemental 3	Accessions en Départemental 2 : 1	Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1)

Composition des poules de Départemental 1 et 2

DÉPARTEMENTAL 1

DÉPARTEMENTAL 2

BRESSUIRE (2)
GATINAISE (1)
JAUNAY MARIGNY (1)
LIGUGE (1)
MIGNE AUXANCES (1)
MONTMORILLON (2)
NIORT ST FLORENT (1)
POITIERS 3 CITES (2)
ST ROMANS LES MELLE (1)
VALDIVIENNE (1)

CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)
DISSAY (1)
FONTAINE LE COMTE (1)
LA CHAPELLE BÂTON (1)
LE TALLUD (1)
LUSIGNAN (1)
ST CERBOUILLE (1)
STE EANNE (1)
VICQ SUR GARTEMPE (1)
VRERE ST LEGER (1)

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 25605485 : GJ VVM Chauvigny (1) – Buxerolles / Poitiers Asac (1) en poule E du 27/05/23 avancé au 24/05/23.

Feuille de match informatisée ou papier non reçue à ce jour.

Match perdu par pénalité à l'équipe de GJ VVM Chauvigny (1) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Buxerolles / Poitiers Asac (1) avec 3 buts à 0.

Amende de 34€ pour frais de dossier.

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 25815832 : Verrières (1) – Valdivienne (1) en 1/4 de finale du 17/05/23

Erreur sur le calcul du montant des frais d'arbitrage : à savoir 156,46€ au lieu de 111,46€

VERRIÈRES (1) - VALDIVIENNE (1)

Recette	0,00 €	Location du terrain	0,00 €
		Forfait sur recette	42,00 €
		Frais d'arbitrage	156,46 €
		Déplacement du club visiteur	13,00 €
Total des recettes		Total des dépenses	211,46 €
		Déficit	211,46 €

Sera prélevé au club recevant **105,73 €**

Sera prélevé au club visiteur **92,73 €**

Sera prélevé au club recevant **83,23 €**

Sera prélevé au club visiteur **70,23 €**

au lieu de

Sera prélevé au club recevant **83,23 €**

Sera prélevé au club visiteur **70,23 €**

FINALES des COUPES et CHALLENGES

Résultats des finales du samedi 10 juin 2023 à Civray

Coupe Louis David : Chauvigny (3) - Château Larcher (1)

1 (3) - 1 (4)

Coupe André Tassin : Fontaine le Comte (1) - Buxerolles (1)

0 - 3

Coupe Jolliet Rousseau : Colombiers (1) - Dissay (1)

1 - 2

Challenge des Réserves : Fleuré (2) - Valdivienne (2)

1 (4) - 1 (3)

Challenge Marcel Renaudie : St Maurice Gençay (2) - Espoir (1)

5 - 2

La Commission félicite les équipes et les arbitres pour ces belles finales et remercie le club et de la mairie de Civray pour l'organisation de la journée

DIVERS

Courriels des clubs de Château Larcher, Vouzailles :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Avanton, Beaumont St Cyr, Biard, Boivre, Buxerolles, Cenon / Vouneuil, Champigny le Rochereau, Château Larcher, Cissé, Coussay les Bois, Dissay, Jaunay Marigny, Ligué, Mirebeau, Montamisé, Poitiers Gibauderie, Quinçay, St Christophe, St Saviol, Valence en Poitou OC, Vendelogne :

Pris note.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontre du 10/06/23

Match n° 25843856 : St Maurice Gençay (2) - Espoir (1) en Challenge Marcel Renaudie

le 18/06/23 à 16h30

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, Didier DANIEL.